



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MRAe

Mission régionale d'autorité environnementale
OCCITANIE

Conseil général de l'Environnement
et du Développement durable

Fontiers-Cabardès

Information sur l'absence d'observation dans le délai de la mission régionale d'autorité environnementale sur le PLU de Fontiers-Cabardès (Aude)

N°saisine : 2021-010129

N°MRAe : 2022AO27

Montpellier, le 21 mars 2022

La DREAL Occitanie, service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), a reçu le 20 décembre 2021, le dossier de la commune de Fontiers-Cabardès sollicitant l'avis de l'Autorité environnementale sur son projet de PLU, au titre des articles R. 104-21 et suivants du Code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 20 mars 2022 (article R. 104-25 du Code d'urbanisme).

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe.